



**Syndicat des Enseignants
de l'UNSA**

**93, Boulevard Edouard Prigent
22000 Saint-Brieuc
06 79 94 30 57**

St-Brieuc le 08 décembre 2015

**Section Départementale
des Côtes d'Armor**

Robin Maillot, secrétaire départemental

**Madame la Directrice Académique
des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale
8 bis rue des Champs de Pies
BP 2369
22 023 SAINT-BRIEUC**

Objet : Conditions de travail de cette fin d'année

Madame la Directrice Académique,

Durant la CAPD du 24 novembre, nous avons évoqué la situation de nos collègues, notamment des directeurs, mais pas exclusivement, particulièrement surchargés de travail depuis le début de cette année scolaire.

En plus des tâches administratives habituelles, toujours très conséquentes, nos collègues sont, cette année, dans l'obligation d'élaborer un nouveau projet d'école. Ce travail demande beaucoup de temps, partiellement pris en compte dans les horaires des 108h, mais de façon insuffisante.

A ceci est venu s'ajouter, du fait des événements gravissimes du 13 novembre, une demande de mise en place en urgence d'un PPMS ainsi que des exercices de sécurité et de confinement à programmer dans un laps de temps très restreint, sans oublier des réunions supplémentaires fixées, elles aussi, en urgence.

Toutes ces exigences se heurtent à un calendrier très contraint et à une pratique de classe qu'il convient de ne pas oublier. La fin du trimestre correspond aussi à une période d'évaluation des élèves et à un bulletin à transmettre aux familles.

Nous vous rappelons que nos collègues directeurs ne sont pas tous déchargés, certains très peu, et ces jours sont parfois entièrement affectés aux diverses réunions imposées par l'administration. Il arrive aussi qu'en cas d'absence des personnes assurant leur décharge, ils prennent en main leur classe et n'ont donc pas de jour de décharge.

D'autres collègues se retrouvent positionnés sur cette fonction pour la première fois et ils sont logiquement submergés par l'ampleur des tâches demandées pour l'élaboration du projet d'école et du PPMS, en plus de tout l'administratif courant mais nouveau pour eux.

Nous sommes conscients du contexte particulier de cette fin d'année scolaire et nous vous demandons d'en tenir compte afin de permettre à nos collègues d'être en mesure d'accomplir leur travail dans de bonnes conditions.

Nous souhaiterions :

- Un calendrier moins contraint
- Une diminution réelle des tâches administratives et des réunions fixées
- Une priorité d'abondement des décharges de direction lorsque les circonscriptions disposent de moyens de remplacement non utilisés au jour le jour.

La première rédaction des PPMS, nous vous l'avons déjà dit en instances, ne doit pas reposer entièrement sur nos collègues directeurs et, du fait de sa complexité, doit être simplifiée au maximum (dans le contenu, les exigences et les instructions données).

C'est d'ailleurs ce qu'ont indiqué les représentants de notre syndicat et fédération lors du CTMEN du 26 novembre : « la systématisation d'exercice de confinement ne s'improvise pas. Les personnels ne sont pas des spécialistes des questions de sécurité. Ils doivent donc être accompagnés et conseillés dans cette mission de prévention et de protection des enfants et des jeunes qui leur ont été confiés. »

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prie d'agréer, Madame la Directrice Académique, mes salutations respectueuses.

Robin Maillot

